

COMMUNE DE CERCIÉ (Rhône)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois d'avril à vingt heures, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la commune de Cercié sous présidence de Monsieur Christophe CLAUZEL, maire, dûment convoqués le 17 avril 2025.

PRESENTS : Christophe CLAUZEL, Patrick LE FESSANT, Florence VALLETTE arrivée à 20 h 08, Eric BRUNET, André ROUANET, Stéphane CARÊME, Christelle COUSTIER, Cyril MONDAINE, Virginie PELLOUX-PRAYER.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIRS : Florence VALLETTE (pouvoir à Christophe CLAUZEL jusqu'à son arrivée en réunion à 20 h 08), Amandine CHAMPAGNON (pouvoir à Eric BRUNET), Patrick DANVE (pouvoir à Christelle COUSTIER), Stéphanie MONTEIL (pouvoir à Virginie PELLOUX-PRAYER), Murielle VERNEY (pouvoir à Stéphane CARÊME).

ABSENT EXCUSE : Stéphane CARRETTE, Adeline RAMJEE.

Nombre de conseillers municipaux : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 8
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre d'absent : 2

Quorum

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le conseil municipal est invité à désigner un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- **DECIDER** de procéder par vote à main levée à la nomination du secrétaire de séance
- **DESIGNER** Monsieur Eric BRUNET pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ADOPTE A L'UNANIMITE, par 13 voix pour.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 avril 2025 - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Monsieur le maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2025 adressé aux membres du conseil le 17 avril 2025.

Observations : Le nombre de tables du point est de 10 et non pas de 40. Corrigé sur ce PV.

ADOPTE A L'UNANIMITE, par 13 voix pour.

Signature du PV par Monsieur le maire et le secrétaire de la séance du 8 avril 2025.

LISTE DES DELIBERATIONS DU CM DU 22 AVRIL 2025

N°20250414 DELIBERATION 2025-27 Nomination du secrétaire de séance - Monsieur Eric BRUNET

N°20250415 DELIBERATION 2025-28 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2025

N°20250416 DELIBERATION 2025-29 Elargissement de la voie communale située à l'Est du cimetière pour l'accès à la future résidence séniors

N°20250417 DELIBERATION 2025-30 Demande de financement pour les études pré opérationnelles de restructuration de l'école « La roche bleue » et le réaménagement des espaces publics du centre bourg

N°20250418 DELIBERATION 2025-31 Demande de location de la salle des fêtes et de la SAR par les conscrits de la classe en 6 de Saint-Lager

3/ Elargissement de la voie communale située à l'Est du cimetière pour l'accès à la future résidence séniors - Rapporteurs Christophe CLAUZEL et Florence VALLETTE

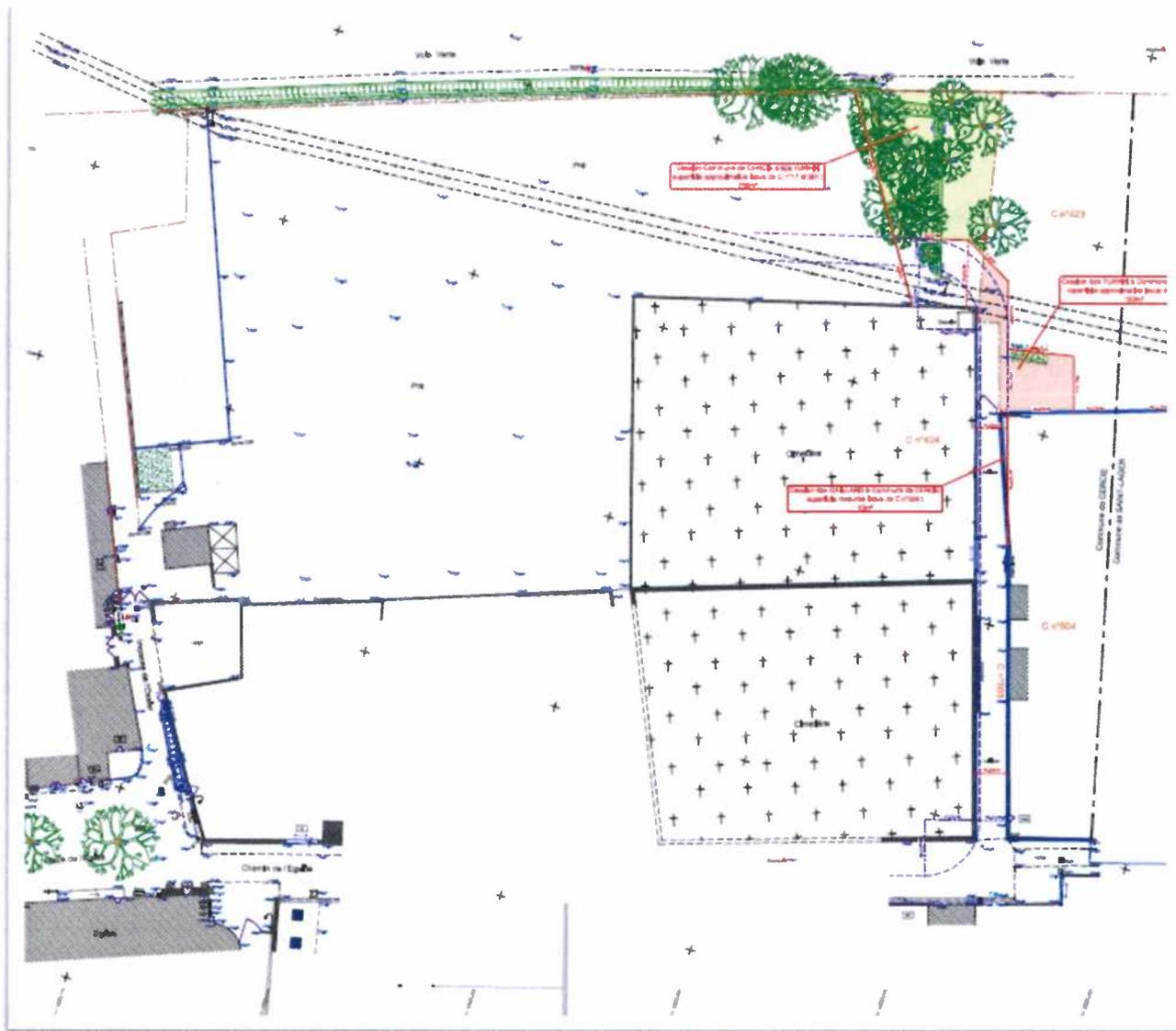
Les propriétaires des parcelles C20, C991, C993, C508 situées au centre bourg ont fait part de leur intention de les mettre en vente. La commune, saisissant l'opportunité de cette vente pour constituer une emprise foncière en vue de la réalisation envisagée d'une résidence séniors, a voté l'acquisition de ces parcelles par délibération du 30 mai 2023.

En septembre 2023, le plan guide terminé et approuvé par le conseil municipal en date du 19 septembre 2023, fait apparaître tout l'intérêt de cette réalisation sur les parcelles ci-dessus désignées dont la commune est devenue propriétaire.

Le 2 septembre 2024, les propriétaires de la parcelle C504 ont émis le souhait de construire un garage sur la limite OUEST de leur parcelle, contigüe au chemin d'accès au cimetière situé à l'EST de ce dernier et destiné à desservir également la future résidence séniors.

Ce chemin d'accès à l'EST du cimetière étant très peu large, son élargissement s'impose. Aussi, pour que cet élargissement soit à moindre coût, il est nécessaire d'acquérir au plus tôt une partie de la parcelle C504, avant la construction du garage envisagé par les propriétaires.

Voir plan précis en annexe.



En parallèle à ces actions, ce secteur de la commune a fait l'objet d'une modification d'OAP dans la modification n°2 du PLU communal approuvée par le conseil communautaire de la CCSB en date du 27 mars 2025.

Arrivée de Florence VALLETTE à 20 h 08.

Suivant l'article L. 3211-23 du CGCT : Les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics peuvent céder des biens et des droits, à caractère mobilier et immobilier, par voie d'échange. Ces opérations d'échange s'opèrent dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales ou par le code de la santé publique.

Dans le cadre de l'élargissement de la voie communale située côté Est du cimetière, pour l'accès au projet de la future résidence seniors prévue sur les parcelles C20, C991, C993, C508, et la création d'un parking pour 2 VL, la commune de Cercié et les 2 propriétaires riverains de cette voie se sont entendus sur un rectificatif des limites foncières d'une partie de leurs terrains respectifs en procédant à un échange foncier consistant :

Des privés à la commune de Cercié

- Cession d'une portion d'environ 102 m2 issue de la parcelle C 423, située en zone Ub du PLU, par Monsieur et Madame Serge TURRIN, propriétaires
- Cession d'une portion d'environ 10 m2 issue de la parcelle C 504, située en zone Ub du PLU, par Monsieur et Madame Stéphane GAILLARD, propriétaires.

De la commune de Cercié à Monsieur et Madame Serge TURRIN

- Cession d'une portion d'environ 186 m2 issue de la parcelle C 17, située en zone Ub du PLU, par la commune de Cercié, propriétaire. L'emplacement réservé ayant été intégralement supprimé par modification n°2 du PLU votée par la Communauté de Communes Saône Beaujolais en date du 27 mars 2025.

Pour ces opérations indispensables pour la desserte du projet communal, il a été convenu également :

- Le versement d'une soulte de 5 729 € en faveur de la commune par les propriétaires de la parcelle C 423
- Le versement d'un prix de 150 €/m2 par la commune de Cercié aux propriétaires de la parcelle C504 pour l'acquisition des 10 m2 nécessaires à l'élargissement de la voie communale située à l'EST du cimetière ainsi que la prise en charge de l'ensemble des frais de démolition et de reconstruction d'une partie du mur de clôture déplacé en limite foncière et les frais d'actes notariés.
- La prise en charge de l'ensemble des frais de bornage par la commune.

Le conseil municipal est invité à

- **APPROUVER** les échanges fonciers portant sur des portions des parcelles C 423 et C 17 entre la commune de Cercié et Monsieur et Madame Serge TURRIN avec une soulte en faveur de la commune d'un montant de 5 729 €
- **APPROUVER** l'acquisition par la commune de Cercié d'une portion de la parcelle C 504 d'environ 10 m2 à Monsieur et Madame Stéphane GAILLARD au prix de 150 €/m2.
- **APPROUVER** les travaux de démolition et reconstruction de la partie de clôture de la parcelle C 504 suite au déplacement de la limite foncière
- **AUTORISER** Monsieur le maire à désigner le notaire pour la rédaction des actes
- **APPROUVER** la prise en charge par la commune de Cercié de l'ensemble des frais de géomètre, des travaux de démolition et reconstruction de la partie de clôture déplacée sur la limite foncière avec la parcelle C 504, des frais notariés incombant à la commune en tant qu'acquéreur et autres frais liés à ces décisions
- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer les actes et toute pièce utile à la réalisation de ces échanges fonciers
- **PRÉCISER** que les dépenses engendrées par ces décisions sont inscrites au budget primitif 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE, par 13 voix pour.

4/ Demande de financement pour les études pré opérationnelles de restructuration de l'école « La roche bleue » et le réaménagement des espaces publics du centre bourg - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Monsieur le maire rappelle que

Le plan guide, terminé en septembre 2023 et approuvé par le conseil municipal en date du 19 septembre 2023, a fait apparaître au centre bourg de Cercié un réaménagement des espaces publics.

Depuis,

La CCSB porte la réalisation de l'implantation d'une MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire) sur la parcelle C286. Ce projet est actuellement en phase de concours.

La commune de Cercié porte les projets de restructuration de l'école « La roche bleue » et le réaménagement des espaces publics en centre bourg comprenant - le déplacement de la pharmacie sur une partie du terrain de

l'école côté EST du bâtiment afin de faciliter son accessibilité et sa liaison avec la MSP - la désimperméabilisation des cours - la végétalisation des espaces publics - la création de stationnement public.

Pour la commune de Cercié, la configuration des lieux, regroupant la restructuration de l'école « La roche bleue » et l'aménagement des espaces publics en centre bourg, engendre la nécessité d'une étude globale pour obtenir un espace de vie et de déplacements cohérent.

Dans le cadre de la restructuration de l'école publique « La roche bleue » et du réaménagement des espaces publics du centre bourg, des crédits pour des études pré opérationnelles ont été votées au BP 2025 pour 39 900 € H.T.

Il indique qu'il y a lieu de solliciter, pour le financement de ces études, l'aide de l'Europe par le Fonds LEADER.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- LEADER 50 %	19 950 €
- Autofinancement ou emprunt 50%	<u>19 950 €</u>
Total	39 900 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **APPROUVER** la réalisation des études pré opérationnelles pour la restructuration de l'école publique « La roche bleue » et le réaménagement des espaces publics pour un coût de 39 900 € H.T.
- **SOLLICITER** une subvention sur les Fonds Européens au titre du programme LEADER au taux de 50 % soit 19 950 €
- **VALIDER** le plan de financement susmentionné
- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout document afférant à ce dossier
- **PRECISER** que les crédits pour ces études sont prévus au budget primitif 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE, par 13 voix pour.

5/ Demande d'un emplacement sur la place de l'école par un commerçant ambulant - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Le 6 mars 2025, Monsieur le maire a reçu un boucher charcutier de Crêches-sur-Saône souhaitant installer son camion magasin boucherie, de 7 mètres de long sur 4 mètres de large, sans besoin d'un branchement électrique, sur la place de l'école le jeudi matin de 7 h 30 à 12 h 00.

Actuellement, ce commerçant a un emplacement sur les marchés de Juliéna les lundis, de Belleville-en-Beaujolais les vendredis, de Chénelette les dimanches, et il travaille dans son laboratoire les mardis, mercredis et jeudis.

Vu les difficultés pouvant être engendrées par l'implantation d'un camion de vente de 7 mètres de long sur la place devant l'école aux horaires d'entrée et de sortie des classes, Monsieur le maire rencontrera ce commerçant et lui proposera un emplacement sur la place de l'église.

Ce sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

6/ Demande de location de la salle des fêtes et de la SAR par les conscrits de la classe en 6 de Saint-Lager - Rapporteur Eric BRUNET

Eric BRUNET rappelle la demande des classes en 6 de Saint-Lager pour utiliser la salle des fêtes le 8 février 2026 pour leur remise de cocardes et la salle d'animation rurale le 1^{er} mars 2026 pour le banquet des conscrits. Il rappelle l'accord de principe donné à l'unanimité lors de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2025 pour louer les locaux et propose pour cette demande exceptionnelle, du fait des travaux en cours de la salle des fêtes de Saint-Lager, les tarifs évoqués et appliqués habituellement aux associations communales :

- 180 € pour la location de la salle des fêtes le 8 février 2026 auxquels s'ajouteront 70 € de chauffage.
- 1 000 € chauffage compris pour la location de la salle d'animation rurale le 1^{er} mars 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **VALIDER** les tarifs tels que proposés.

ADOPTE A L'UNANIMITE, par 13 voix pour.

7/ Informations

Cyril MONDAINE informe que le 2^{ème} défibrillateur a été installé vers l'école, et qu'à réception des électrodes pédiatriques et des panneaux DAE il procédera à leur installation. Par ailleurs, ils seront référencés sur le site dédié.

Eric BRUNET :

- L'entretien de certains espaces publics a été confié à la société LBS Paysage de Cercié suite à la réduction provisoire du nombre d'agents techniques. La nécessité d'un 2^{ème} agent, sera étudié à l'issue de cet essai de fonctionnement.
- Une visite du futur local technique a eu lieu avec les agents techniques de Saint-Lager et Cercié. La date du déménagement reste à définir.

Florence VALLETTE :

- Une réunion de chantier est prévue tous les mercredis en début d'après-midi pour les travaux du 13 grande rue.
- En urbanisme, des personnes demandent de plus en plus de conseils pour leur projet. Dans ce cadre, le service instructeur de la CCSB sera invité à une réunion pour l'instruction particulièrement complexe d'un projet situé en zone A du PLU.
- Après 2 réunions de travail pour le site internet communal, une 3^{ème} est prévue pour sa finalisation. Son ouverture au public est prévue début juin et les conseillers municipaux sont vivement invités, dès cette mise en ligne, à faire part de leurs observations et de modifications éventuelles à effectuer.

8/ Questions diverses.

Néant.

La séance est levée à 20 h 42.

Le secrétaire de séance,
Eric BRUNET



Le maire,
Christophe CLAUZEL



